



# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 26 MAI 2026

### **OBJET : RAID VINCI AVENTURE – MISE A DISPOSITION DE PARCELLES, PROPRIETE DE LA COMMUNE**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six Mai à dix-huit heures,  
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé  
dans la salle des Fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN, sous la présidence de  
**Monsieur Philippe BERTRAND, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.**

#### **Étaient présents :**

M. BERTRAND Philippe – Mme HOUNKPE Akouavi – M. GIACOMINO Romaric – Mme CARMONA Édith –  
M. FAVIER Bernard – Mme BAGUE Amandine – Mme RABELLINO Chrystel – M. GRANIER Gérald – Mme  
PIOZIN Patricia – Mme PEREZ Claire – M. SCHWENCK Lucas – Mme POLEVAIA Iana – M. MEGUEDMI  
Smaïl – M. DE SOUSA DIAS Joey – Mme LEGENDRE Émilie – M. BONNET Jean-Luc – Mme DELATTRE  
Laetitia (Arrivée à 18 H.15 – Point N° 5) – M. AOUADI Moussadek – Mme ANSELMO Anaïs – M. PESSIN  
Jean-François – M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme PIERRAT Brigitte – Mme BARDIES  
Frédérique – Mme OBELISCO Francine – M. BERBECHE Charles – M. JULIEN Guillaume.

#### **Ont donné procuration :**

M. DELAHAYE Guy a donné procuration à Mme CARMONA Édith  
M. BLANC Philippe a donné procuration à M. BERTRAND Philippe  
M. BERBECHE Charles a donné procuration à M. VILLARD René

*M. DE SOUSA DIAS Joey a été désigné secrétaire de séance.*

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 26 Mai 2026  
Délibération N° DM\_20260526N060

**OBJET : RAID VINCI AVENTURE – MISE A DISPOSITION DE PARCELLES, PROPRIETE DE LA COMMUNE**

Monsieur Lucas SCHWENCK, conseiller délégué au foncier sur invitation de Monsieur le Maire, informe l'Assemblée, de l'organisation par la société "Pythéas Organisation" du Raid Vinci Aventure Méditerranée sur les communes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, VOLONNE, L'ESCALE mais également de SISTERON, SALIGNAC, ENTREPIERRES, AUBIGNOSC et PEIPIN, les 30 et 31 Mai 2026.

Il s'agit d'un parcours de 40 à 105 km, sur deux jours, mêlant trail, VTT, kayak, course d'orientation, cordes et activités surprises mobilisant jusqu'à 300 participants, dont 220 étudiants et des équipes du groupe VINCI, favorisant rencontres et échanges.

Il fait savoir :

- Que la société organisatrice a sollicité la Commune pour la mise à disposition des terrains lui appartenant tant en domaine public qu'en domaine privé communal en vue d'organiser certaines épreuves de ce rassemblement, le dimanche 31 Mai 2026,
- Qu'un arrêté de la Police Municipale complètera la convention de mise à disposition.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention de mise à disposition à titre gratuit (jointe) des terrains communaux mis à disposition.

**OUI CET EXPOSE**, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit (jointe) des terrains communaux mis à disposition.

<p>PUBLIEE LE : 02 JUIN 2026.....</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : 3-6</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE VINGT-HUIT MAI DEUX MILLE VINGT-SIX. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p> <p> Philippe BERTRAND</p> <p>Le secrétaire de séance,</p> <p> Joey DE SOUSA DIAS</p> <p></p>
---	--